

dirigeait les affaires publiques sans honnêteté et au détriment des intérêts de la Province.

N'était-ce pas la prétention de M. Letellier ? N'était-il pas sous l'impression que M. de Boucherville était dominé par des combinaisons d'hommes de chemin de fer ? Ne reprochait-il pas à ses ministres de créer des impôts inutiles et ruineux, d'abuser du crédit de la Province, d'agir hors la connaissance et le concours du Lieutenant-Gouverneur ?

Il a été destitué parce que la Couronne ne gouverne pas ; parce qu'elle a le dovoir impérieux de suivre l'avis des conseillers que le peuple et les chambres ont le droit de lui imposer.

Cette doctrine n'est plus discutée et contestée nulle part ailleurs que sur ce coin de terre française qui s'appelle la Province de Québec.

M. Angers a commis une longue succession de fautes graves, qui sont la conséquence les unes des autres.

Il a renvoyé d'office ses ministres qui possédaient la confiance des chambres, auxquelles seules ils étaient responsables ;

Il a choisi leurs successeurs dans un parti qu'il savait être en une infime minorité dans la législature ;

Il a entraîné la magistrature dans une voie d'où elle est sortie dis créditede et fatidement atteinte dans son prestige ;

Il a ouvertement violé l'esprit et la lettre de la constitution, en laissant s'écouler plus d'un an sans convoquer la législature ;

Il a admis auprès de sa personne, pour en recevoir et suivre les conseils, des officiers fédéraux entièrement irresponsables au corps électoral de cette Province ;

Il a enlevé aux représentants du peuple le jugement et la connaissance des actes et de la conduite de ses ministres, et il leur a substitué des magistrats choisis par lui.

En d'autres termes, M. Angers a joué le rôle d'un dictateur — au lieu d'exécuter les devoirs de sa charge en la manière prescrite par les traditions et les lois constitutionnelles.

Quels qu'aient été ses motifs, il ne s'en est pas moins rendu coupable d'un attentat contre les institutions de son pays et les libertés publiques. Il a mis sa volonté personnelle au-dessus